Image not found or type unknown

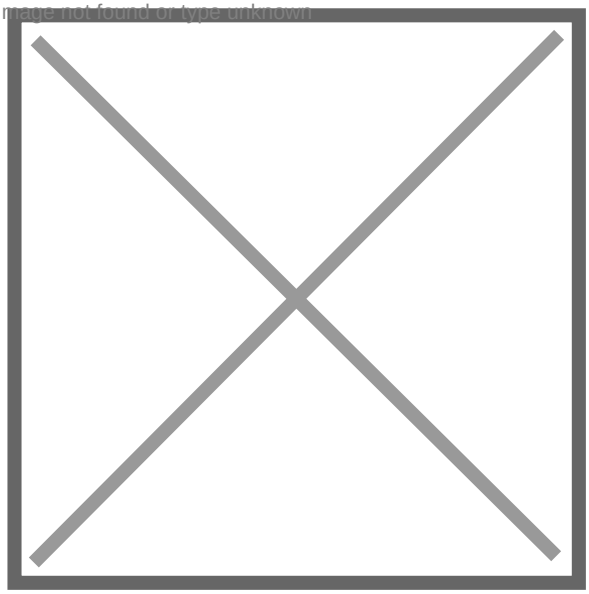

aspa et vente en viager

Par **MCI**, le **17/07/2025** à **11:48**

Bonjour,

Etant bénéficiare de l'aspa et propriétaire de ma maison , je désire mettre ma maison en viager , pour améliorer mon quotidien, en bénéficiant d'un bouquet et d'une rente mensuelle.

Ma question, est : puis je mettre ma maison en viager, tout en étant bénéficiaire de l' Aspa ?

Sachant que l'aspa récupére une somme au dessus de 40000€ , ma maison a une côte de 200000€ environ à la vente.

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **17/07/2025** à **14:38**

Bonjour,

une rente viagère est considérée comme un revenu imposable et doit être déclarée par le crédirentier.

vous risquez de perdre votre ASPA.

salutations

Par **MCI**, le **17/07/2025** à **15:41**

Merci AMAJURIS pour votre réponse.

Jr me doutais bien que l'aspa diminuerai , mais est ce que l'aspa donne la difference entre la rente mensuellle et le montant que je perçois actuellement ?

merci pour ce complément d'information.

Saltations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés